

<p style="text-align: center;"><b>Liste des délibérations</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2024</b></p>
---

Sous la Présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire

Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline – BREFUEL Jean-Marie – BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan – CONSTANS Hélène – FORMENTIN CALMELS Cécile – ISSERTE METGE Delphine – JUERY Thomas – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – POSSEME Sandrine– SVEC Cindy – TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre

Absents : LAGRIFFOUL Jérôme (Pouvoir à Sébastien PICARD) – REDON Pauline (Pouvoir à Cécile FORMENTIN CALMELS).

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Thomas JUERY

*Vote à l'unanimité*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024**

*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour autoriser la signature d'une convention relative à l'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité des agents CNRACL couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026**

Le conseil municipal, décide

- d'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron
- d'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents
- de donner délégation au Maire pour résilier la convention en cours

*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour valider un échange de terrain entre la commune et Monsieur Pierre TROUSSELIER dans le cadre de l'élargissement de la rue du Lavoir à Cruéjols**

Le conseil municipal,

- valide l'échange de terrain entre la commune et Monsieur Pierre Trousselier comme suit : la commune cède une partie de la parcelle sise section ZD n°9 à Monsieur Pierre TROUSSELIER et en contrepartie, il cède à la commune la même surface issue de la parcelle ZD n°32 le long de la route du Lavoir.
- précise que la surface exacte sera définie par le géomètre-expert.
- décide que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la collectivité
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

*Vote : Pour 17 voix - Abstentions 2 (Jérôme LAGRIFFOUL et Sébastien PICARD)*

**Décisions modificatives sur le budget photovoltaïque et le budget principal afin d'inscrire la valeur des panneaux à l'actif du budget photovoltaïque**

Afin de basculer la valeur des panneaux photovoltaïques à l'actif du nouveau budget photovoltaïque créé à compter de l'exercice 2024 et de passer les écritures comptables, le conseil municipal valide les décisions modificatives sur les budgets principal et photovoltaïque.

*Vote à l'unanimité*

**Délibération pour verser une avance de trésorerie du budget principal vers le budget photovoltaïque**

Le conseil municipal, entérine le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget photovoltaïque. Cette avance remboursable sera restituée au budget principal dès que la trésorerie du budget photovoltaïque sera suffisante.

*Vote à l'unanimité*

### **Délibération pour fixer la participation financière des conjoints de moins de 75 ans au repas des séniors**

Le conseil municipal, fixe une participation d'un montant de 20 euros pour les conjoints des participants âgés de moins de 75 ans. Ce montant s'applique également aux élus souhaitant prendre le repas.

*Vote à l'unanimité*

### **Délibération pour valider le plan de financement définitif des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la mairie de Palmas**

Afin de pouvoir solliciter une aide du Département sur ce dossier, le conseil municipal valide le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

Le montant des travaux s'élève à 33 357 € HT .

- Subvention DETR (25 % du montant initial) 7 432.50 €
- Subvention Département (25%) 8 339.25 €
- Autofinancement 17 585.25 €

Et demande à Madame le Maire de solliciter une aide du Département.

*Vote à l'unanimité*

### **Délibération pour valider les travaux de réfection électrique et de changement des menuiseries extérieures (fenêtres) de l'ancien presbytère de Coussergues**

Après une présentation des résultats de l'audit énergétique sur ce bâtiment, le conseil municipal décide d'engager des travaux avec en priorité la réfection des points électriques non conformes et de consulter des entreprises en vue de changer les menuiseries extérieures du bâtiment.

Afin de pouvoir bénéficier d'aides publiques, le dossier devra être étudié dans sa globalité.

### **Délibération pour valider les travaux de réaménagement des terrains de jeux de Coussergues et Cruéjols**

Le conseil municipal valide le projet d'aménagement de deux terrains de jeux (Coussergues et Cruéjols) pour un montant de travaux global estimé à 15 000 €.

*Vote : Pour 17 voix - Abstentions 2 (Jérôme LAGRIFFOUL et Sébastien PICARD)*

### **Délibération pour autoriser la signature d'une convention pour la pose et l'entretien de repères de crues sur le bassin versant Aveyron Amont**

Le SMBV2A a sollicité la commune pour la pose de repères de crues de la Serre. Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat.

Ce projet a pour objectifs d'entretenir et de transmettre la mémoire collective des crues, permettre aux communes de se mettre en conformité avec la réglementation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les termes de la convention
- Autorise Madame Le Maire à signer ladite convention établie pour une durée illimitée.

Fin de séance à 21 h 40